Le journal du Gers

Date de parution: Le vendredi 29 mai 2020 à 15h09

Article signé par: Alain GRAVIL

Adresse url de base: https://lejournaldugers.fr/index.php/article/42620-sa-fille-nee-a-auch-est-retenue-et-cachee-en-algerie

Sa fille, née à Auch, est retenue et cachée en Algérie

Cédric Shaurli est Gersois. Il interpelle Emmanuel Macron car il ne parvient pas à voir sa fille, cachée par sa mère en Algérie, depuis janvier 2017.

Sa fille, née à Auch, est retenue et cachée en Algérie

Sa page Facebook « Un père pour Meriem » a déjà dépassé les 8 000 followers. Mais, pour Cédric Shaurli, Gersois de 37 ans, pas question de se démobiliser. Il souhaite l'aide des autorités françaises et algériennes pour revoir sa fille. Celle-ci est cachée en Algérie par sa mère. À cet effet, il a lancé une pétition citoyenne sur le site Avaaz.org.

Tout commence par des vacances en Algérie

Tout commence en décembre 2015, lors de vacances en Algérie, dans la famille d'origine de sa femme. Subitement la mère de l'enfant, avec la complicité de sa famille, décide de couper les ponts. Ils prennent alors la fuite sur le territoire algérien et décident de conserver auprès d'eux, en Algérie, sa fille Meriem.

Dès lors, il devient très difficile pour lui de revoir sa fille. Cédric Shaurli entreprend un divorce, afin de contraindre son ex-femme à respecter des droits de visite. Le jugement de divorce sera prononcé par l'Algérie. Aucun tort ne sera reconnu à ce père de famille. Le jugement octroie à Cédric Shaurli un droit de visite, les vendredi, samedi et la moitié des vacances. Or, malgré l'application d'une convention bilatérale entre la France et l'Algérie, impossible de faire respecter ce droit de l'enfant à voir son père.

« J'ai tenté de voir ma fille près de 150 fois en Algérie, à l'adresse communiquée par le jugement »

Commence alors un véritable calvaire pour le père. Celui-ci ira jusqu'à s'installer en Algérie pendant trois mois pour mettre toutes les chances de son côté. Malgré cela, il demeure, pour lui, impossible de revoir sa fille depuis janvier 2017. L'adresse pour voir sa fille, communiquée par le jugement, n'a pas été respectée par son ex-femme malgré les 150 tentatives in situ effectuées par Cédric Shaurli. Cette dernière ira jusqu'à fournir par la suite une adresse fictive en plein Sahara. Le père fera constater cela par huissier de justice.

Rien n'avance malgré les huit condamnations de son ex-femme par les tribunaux algériens

Sur le papier pourtant la justice algérienne semble s'activer pour aider Cédric Shaurli. Elle a organisé près de 84 audiences pénales en 4 ans et condamné 8 fois la mère de l'enfant pour non présentation de Meriem à son père. Malgré cela, pour l'instant, il demeure impossible pour ce jeune père de faire appliquer ces décisions de justice et de faire respecter ses droits. Certains expliquent la non application de ces décisions judiciaires par le fait que Cédric Shaurli ne soit pas de nationalité algérienne et fasse ainsi l'objet d'une discrimination.

Cédric Shaurli revient en détail sur son histoire dans le texte de sa pétition ci-dessous, ainsi que sur sa page facebook :

> pétition : https://secure.avaaz.org/fr/community_petitions/abdelmajid_tebboune_president_de_lalgerie_et_emman_rendezmoi_ma_fille_meriem_shaurli/

> page facebook : https://www.facebook.com/CedricMeriem/